

Réf. : ST/HA/LL N°123.24

Catégorie : Réglementation temporaire de circulation et de stationnement

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT**  
**Camion Médical - parking Grosskrotzenburg**

Le Maire de la Ville d'Achères,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales article L.2213-2,  
**VU** le Code de la Route en vigueur et notamment ses articles R.411 sur les pouvoirs de police de circulation, R.417 sur les arrêts et stationnements et R.325 sur les immobilisations et mises en fourrière,  
**VU** le règlement de voirie,  
**VU** l'arrêté du Maire du 1er juillet 2022, portant délégation à Monsieur Daniel GIRAUD, Maire Adjoint, Chargé de l'Entretien du Patrimoine, des Travaux, de la Voirie, et de la Propreté,  
**VU** la demande du 29 mai 2024 de l'ACMS, de stationner sur le parking Grosskrotzenburg, à l'occasion d'un camion médical le 25 juin 2024,  
**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de prendre des mesures de sécurité.

**ARRÊTÉ**

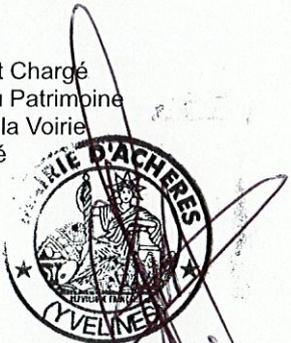
- Article 1 :** Le mardi 25 juin 2024 de 12h à 19h, le parking Grosskrotzenburg sera partiellement occupé par un camion médical, soit trois places de stationnement devant la mairie, à l'occasion du service de l'ACMS.
- Article 2 :** Les services municipaux se chargeront de la mise en place du barriérage conforme au code de la route.
- Article 3 :** Les services de police devront prendre toutes les mesures nécessaires quant à la bonne exécution de cet arrêté.
- Article 4 :** La direction générale des services, la police municipale, la direction des services techniques de la ville d'Achères ainsi que le commissariat de police de Conflans-Sainte-Honorine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Cet arrêté bénéficie d'un délai de recours de **deux mois** et tout litige pourra être porté auprès du "Tribunal Administratif de Versailles".

Fait à Achères, le 10/06/2024

Le Maire Adjoint Chargé  
de l'Entretien du Patrimoine  
des Travaux, de la Voirie  
et de la Propreté

Daniel GIRAUD



**Transmis à :**  
Commissariat de Police  
Police Municipale  
SDIS d'Achères  
Centre Technique Municipal  
Service juridique  
Service voirie  
ACMS

Hôtel de ville

8, rue Deschamps-Guérin - B.P. 100 - 78260 Achères

Téléphone. 01 39 79 64 00 - Fax. 01 39 11 22 42 - www.mairie-acheres78.fr

